

COMMUNE de VERNY

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de METZ**

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 17**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 septembre 2019 à 20h00 Convocation du 25 septembre 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; David BILLET ; Jean Marc SAUTREAU ; Joël XOLIN ; Colette ROTTIER ; Alexis RUSINEK ; Claire LECOÛNE ; François VALENTIN ; Mélanie ADELE-PERREY ;

Absents excusés :

Absents non excusés : --

Procurations : Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT, M. Robert STEIN à Mme Christine PECQUEUX

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.*

Point n° 0 : Décisions prise par délégation

Rapporteur : Mme la Maire

- Périscolaire :

- MEQUISA : achat de mitigeurs thermostatiques pour un montant de 1 287,72 € H.T.
- TRENOIS DECAMPS. : achat d'anti pince doigts pour un montant de 1 055,79 € H.T.

Ces travaux seront réalisés en régie.

- Suite à la tempête du 18 août 2019 :

-

- LM FERMETURE : remise en état des volets roulants existants dans les écoles pour un montant de 855 € H.T.
- VRV : élagage et abattage des arbres concernés pour un montant de 1 175 € H.T.

- Société d'Astronomie de Metz : projet d'animation scientifique "Jour de la Nuit" le 12 octobre 2019 pour un montant de 300 € T.T.C.

- Pirenaic : photos aériennes de la commune pour un montant de 750 € T.T.C.

- DMA Dupasquier : prestation transport pour l'année scolaire vers la piscine de Pont-à-Mousson pour un montant de 150 € T.T.C. par prestation.

- Maison du Parc :

- Dans le cadre de la réhabilitation de la maison du parc, il a été procédé à des examens visuels avant et après déconfinement, des contrôles et mesurage d'empoussièrement de fibres d'amiante pour un montant de 1 060 € H.T.

- Dans le cadre de la demande de subvention Climaxion, la réalisation de 3 tests d'infiltrométrie a été effectuée pour un montant de 870 € H.T.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 septembre 2019
Mme La Maire**



Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 17

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2019 à 20h00 Convocation du 25 septembre 2019
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes et Messieurs ; Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; David BILLET ; Jean Marc SAUTREAU ; Joël XOLIN ; Colette ROTTIER ; Alexis RUSINEK ; Claire LECOGNE ; François VALENTIN ; Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA

Absents excusés :

Absents non excusés : --

Procurations : Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT ; M. Robert STEIN à Mme Christine PECQUEUX

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 1 : Transfert de bail de chasse



Rapporteur : Mme la Maire

Vu l'avis de la commission consultative de la chasse réunie le 29 octobre 2014,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 octobre 2014,
Vu la convention de chasse négociée de gré à gré signée entre la commune de Verny et M. Maurice Noirot en date du 31 octobre 2014,
Considérant le décès de M. Maurice Noirot le 19 mars 2019,
Considérant la demande de transfert de bail de chasse de M. Fabrice Noirot, fils de feu M. Maurice Noirot en date du 04 mai 2019,
Considérant l'avenant à la convention de chasse négociée de gré à gré signée entre la commune de Verny et M. Fabrice Noirot en date du 15 mai 2019,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à 19 voix POUR (dont 2 par procuration) d'accepter la demande de transfert de bail de chasse à M. Fabrice Noirot.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 septembre 2019
Mme La Maire

COMMUNE de VERNY

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de METZ**

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 17**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

*Séance du 30 septembre 2019 à 20h00 Convocation du 25 septembre 2019
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE*

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; David BILLET ; Jean Marc SAUTREAU ; Joël XOLIN ; Colette ROTTIER ; Alexis RUSINEK ; Claire LECOGNE ; François VALENTIN ; Mélanie ADELE-PERREY

Absents excusés :

Absents non excusés : --

Procurations : Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT ; M. Robert STEIN à Mme Christine PECQUEUX

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point 2 : Bâtiments

Rapporteur : Mme la Maire

En prévision de la déconstruction de l'ancienne gendarmerie, une enveloppe budgétaire avait été évaluée par l'EPFL à 200 000 € T.T.C.

Au vu des estimations financières ressortant des études de conception du maître d'œuvre et du risque potentiel de devoir gérer une pollution provenant de la cuve à fioul, l'enveloppe financière actuelle affectée à l'opération s'avère insuffisante.

Afin de permettre le financement de l'ensemble des prestations intellectuelles et des travaux de traitement du site, il convient de mettre en place une enveloppe de crédits supplémentaires à hauteur de 100 000 € T.T.C. L'avenant à la convention sera présenté au Bureau de l'EPFL du 16 octobre 2019.

Pour mener à bien l'opération et par avenant, l'EPFL assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution de la maîtrise d'œuvre et des travaux dans la limite de 300 000 € T.T.C., financé par :

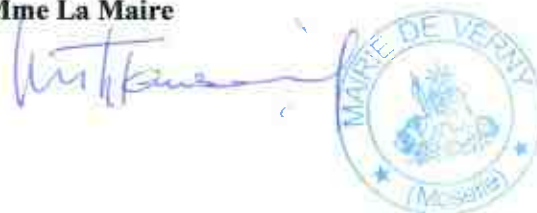
- l'EPFL à hauteur de 80 %, soit 240 000 € T.T.C.
- la commune à hauteur de 20 %, soit 60 000 € T.T.C.

A savoir que cette enveloppe financière supplémentaire peut ne pas être utilisée dans son intégralité.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Danièle JAGER-WEBER, Mireille JACQUEMIN, MM. David BILLET et Pierre NOIROT) d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant correspondant.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 septembre 2019
Mme La Maire**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Jager-Weber', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRE DE VERNY' at the top and '(Massena)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. The stamp is partially obscured by the signature.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 17

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2019 à 20h00 Convocation du 25 septembre 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOÏROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; David BILLET ; Jean Marc SAUTREAU ; Joël XOLIN ; Colette ROTTIER ; Alexis RUSINEK ; Claire LECOGNE ; François VALENTIN ; Mélanie ADELE-PERREY

Absents excusés :

Absents non excusés : --

Procurations : Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT ; M. Robert STEIN à Mme Christine PECQUEUX

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 3 : Décision modificative

Rapporteur : M. VALENTIN

Afin de régulariser l'émission de deux titres "location centre socio culturel Faber" d'un montant de 200 € chacun au nom du même tiers, un mandat d'annulation a été émis. Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser l'annulation du titre n° 238 de 2018 d'un montant de 200 € pour dépassement au chapitre 67 (dépense de fonctionnement).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser l'annulation de 200 € du chapitre 67 vers le chapitre 020 "dépenses imprévues" pour régularisation.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 septembre 2019
Mme La Maire



COMMUNE de VERNY

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de METZ**

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 17**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

*Séance du 30 septembre 2019 à 20h00 Convocation du 25 septembre 2019
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE*

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; David BILLET ; Jean Marc SAUTREAU ; Joël XOLIN ; Colette ROTTIER ; Alexis RUSINEK ; Claire LECOQNE ; François VALENTIN ; Mélanie ADELE-PERREY ;

Absents excusés :

Absents non excusés : --

Procurations : Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT ; M. Robert STEIN à Mme Christine PECQUEUX

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.*

Point n°4 : Marché Public – Aménagement de la rue du château

Rapporteur : Mme la Maire

Dans le cadre du marché n° 2019-57708-MT-2 du 20 juin 2019 relatif à l'aménagement de la rue du château, l'appel d'offre a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée. Le dossier de consultation a été diffusé par MATEC. Quatre lots constituaient ce marché. 12 entreprises ont répondu à ce marché selon la répartition suivante :

- lot n° 1 – voirie : 6 réponses
- lot n° 2 – Enfouissement des réseaux : 3 réponses
- lot n° 3 – Maçonnerie Serrurerie : pas de réponse – lot réservé à une structure d'insertion
- lot n° 4 – Espaces Verts : 3 réponses.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 14 août 2019 afin de se prononcer sur l'analyse des offres effectuée par MATEC.

Concernant le lot n° 3, aucune réponse n'a été remise. Le maître d'ouvrage souhaitant toujours réserver le lot à une structure d'insertion, MATEC a fait appel, le 19 août 2019, à la structure d'insertion SNI (Solidarités Nationales et Internationales). Cette structure a manifesté son intérêt lors de la procédure mais faute de pouvoir trouver un bureau d'études structures pour effectuer les plans d'exécution, plans devant être établis par le maître d'œuvre SC France, SNI n'a pu répondre à cet appel d'offre. Cette mission est alléguée pour la structure dans la limite des règles de l'art.

Ainsi la décision de la commission MAPA à scinder le lot en 2 est annulée (lot 3 : maçonnerie et démolition à une structure d'insertion / lot 5 : serrurerie : ouvert aux entreprises).

MATEC informe que la procédure de demandes directes est autorisée compte tenu de l'absence de proposition d'offre.

Le montant s'élève à 102 396,50 € HT auquel il doit être ajouté le coût de la nouvelle grille (fabrication, galvanisation, thermolaquage et pose) pour un montant de 350 € le mètre linéaire.

Vu le nouveau code de la commande publique,
Considérant les conclusions de la commission MAPA réunie le 14 août 2019,
Considérant l'analyse des offres soumise par MATEC,

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider l'analyse des offres et sa conclusion,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document avec les entreprises ci-après citées permettant l'accomplissement du chantier d'aménagement de la rue du château.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'attribuer les lots du marché n°2019-57708-MT2 selon le tableau suivant :

N° de lot	Objet du lot	Entreprises	Montant HT	Observations
1	Voirie	COLAS	327 906,55 €	/
2	Enfouissement des réseaux	EIFFAGE	352 184,95 €	/
3	Maçonnerie Serrurerie	SNI	102 396,50 €	Grille : 350 € le m linéaire
4	Espaces Verts	TERA PAYSAGES	24 332,84 €	/
TOTAL			806 820,84 €	Hors grille

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document permettant l'accomplissement du présent marché.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 septembre 2019
Mme La Maire**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VERNY' at the top and 'Moselle' at the bottom, with a central emblem. The signature is written across the stamp.

COMMUNE de VERNY

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de METZ**

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 17**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

*Séance du 30 septembre 2019 à 20h00 Convocation du 25 septembre 2019
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE*

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; David BILLET ; Jean Marc SAUTREAU ; Joël XOLIN ; Colette ROTTIER ; Alexis RUSINEK ; Claire LECOGNE ; François VALENTIN ; Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA

Absents excusés :

Absents non excusés : --

Procurations : Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT ; M. Robert STEIN à Mme Christine PECQUEUX

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.*

Point n°5 : Marché Public – Exploitation des installations thermiques

Rapporteur : M. NICOLAS

Dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques, un appel d'offre à lot unique n°2019-57708-MS-01 en date du 26 juillet 2019 a été lancé, procédure accompagnée par BET Huguet. Deux entreprises ont répondu à ce marché.

La commission MAPA a procédé à l'ouverture électronique des plis le 13 septembre 2019 en présence de BET Huguet.

Vu le nouveau code de la commande publique,

Considérant les conclusions de la commission MAPA réunie le 23 septembre 2019,

Considérant l'analyse des offres soumises par BET Huguet :

Entreprises	Notation/100	Montant HT
ENGIE Cofely	86,30	168 465,00 €
HERVE THERMIQUE	80,50	158 663,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider l'analyse des offres et sa conclusion,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document avec les entreprises ci-dessus citées permettant l'accomplissement de l'exploitation des installations thermiques,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'attribuer, dans le strict respect du règlement de consultation, l'exploitation des installations thermiques à l'entreprise ENGIE Cofely, offre économiquement la plus avantageuse
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document permettant l'accomplissement du présent marché.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 30 septembre 2019
Mme La Maire**

